

Procédure d'information — Réglementations techniques

(97/C 281/02)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

- Directive 83/189/CEE du Conseil, du 28 mars 1983, prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques (JO L 109 du 26. 4. 1983, p. 8)
- Directive 88/182/CEE du Conseil, du 22 mars 1988, modifiant la directive 83/189/CEE (JO L 81 du 26. 3. 1988, p. 75)
- Directive 94/10/CE du Parlement européen et du Conseil, du 23 mars 1994, portant deuxième modification substantielle de la directive 83/189/CEE (JO L 100 du 19. 4. 1994, p. 30)

Notifications de projets nationaux de réglementations techniques reçues par la Commission

Référence (*)	Titre	Échéance du <i>Statu quo</i> de trois mois (*)
97/375/DK	Décret du ministère de l'environnement et de l'énergie n° NN du XX YY 19.. «Décret sur l'autorisation, en fonction de l'environnement, des routes de <i>ferry-boats rapides</i> » et notes relatives à ce décret (annexe 1)	16. 10. 1997
97/437/NL	Types d'appâts de pêche à la ligne	3. 11. 1997
97/438/NL	Règlement concernant la dispense pour la pêche aux moules et la pêche aux huîtres	3. 11. 1997
97/439/NL	Projet de décret visant l'annulation du décret de contrôle à l'exportation de 1957 (lait et produits laitiers)	5. 11. 1997
97/440/NL	Projet de réglementation du secrétaire d'État des affaires intérieures du ... 1997 en relation avec la délivrance de documents de voyage par les maires (règlement d'exécution en matière de passeports Pays-Bas 1995); y compris: — annexe 1: document concernant les spécifications des imprimantes du ... 1997 (RDB97/U613-RD), — annexe 2: circulaire relative aux imprimantes envoyée aux pouvoirs publics délivrant les passeports du ... 1997 (RDB97/U614-RD)	5. 11. 1997
97/441/NL	Projet de réglementation du secrétaire d'État des affaires intérieures du ... 1997 en relation avec la délivrance de documents de voyage par le ministre néerlandais des affaires intérieures (règlement d'exécution en matière de passeports Pays-Bas 1995); y compris: — annexe 1: document concernant les spécifications des imprimantes du ... 1997 (RDB97/U613-RD), — annexe 2: circulaire relative aux imprimantes envoyée aux pouvoirs publics délivrant les passeports du ... 1997 (RDB97/U614-RD)	5. 11. 1997
97/442/NL	Projet de réglementation du secrétaire d'État des affaires intérieures du ... 1997 en relation avec la délivrance de documents d'urgence et l'accord de prolongations d'urgence par la gendarmerie royale néerlandaise (règlement d'exécution en matière de passeports gendarmerie royale néerlandaise 1995); y compris: — annexe 1: document concernant les spécifications des imprimantes du ... 1997 (RDB97/U613-RD), — annexe 2: circulaire relative aux imprimantes envoyée aux pouvoirs publics délivrant les passeports du ... 1997 (RDB97/U614-RD)	5. 11. 1997
97/443/NL	Décret sur les oiseaux de 1994	3. 11. 1997
97/444/NL	Règlement concernant les mesures de prévention contre la transmission d'infections	3. 11. 1997
97/445/NL	Règlement relatif aux armes et munitions de chasse	3. 11. 1997
97/446/NL	Loi relative à l'abattage, au pesage et à la classification des bœufs de boucherie 1994	3. 11. 1997
97/447/NL	Décret Vvr relatif à l'utilisation et au contrôle du logo GMP dans le secteur de l'alimentation animale de 1992	3. 11. 1997

Référence (*)	Titre	Échéance du <i>Statu quo</i> de trois mois (2)
97/448/NL	Décret Vvr sur les inspections et le contrôle internes des entreprises du secteur de l'alimentation animale en matière de GMP 1992	3. 11. 1997
97/449/I	Règlement concernant le traitement à l'alcool éthylique du pain spécial préconfectionné	3. 11. 1997
97/450/NL	Décret du ... 1997, portant dispositions supplémentaires relatives à l'application de l'article 28, alinéa premier de la loi relative à la navigation (décret sur l'analyse éthylométrique de l'air expiré, navigation fluviale)	3. 11. 1997

(*) Année, numéro d'enregistrement, État membre auteur.

(2) Période durant laquelle le projet ne peut être adopté.

(3) Pas de *statu quo* en raison de l'acceptation, par la Commission, de la motivation de l'urgence invoquée par l'État membre auteur.

(4) Pas de *statu quo*, car spécifications techniques ou autres exigences liées à des mesures fiscales ou financières, au sens de l'article 1^{er} point 9 deuxième alinéa troisième tiret de la directive 83/189/CEE.

(5) Clôture de la procédure d'information.

La Commission attire l'attention sur l'arrêt «CIA Security» rendu le 30 avril 1996 dans l'affaire C-194/94, aux termes duquel la Cour de justice considère que les articles 8 et 9 de la directive 83/189/CEE doivent être interprétés en ce sens que les particuliers peuvent s'en prévaloir devant le juge national, auquel il incombe de refuser d'appliquer une règle technique nationale qui n'a pas été notifiée conformément à ladite directive.

Cet arrêt confirme la communication de la Commission du 1^{er} octobre 1986 (JO C 245 du 1. 10. 1986, p. 4).

Ainsi, la méconnaissance de l'obligation de notification entraîne l'inapplicabilité des règles techniques concernées, de sorte qu'elles ne peuvent être opposées aux particuliers.

Pour d'éventuelles informations sur ces notifications, s'adresser aux services nationaux dont la liste a été publiée au *Journal officiel des Communautés européennes* C 324 du 30 octobre 1996.